

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/02

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Habitat - Budget primitif 2011.

La politique de l'habitat du Département se décline en deux domaines d'intervention, d'une part, le développement et l'amélioration de l'offre de logement et, d'autre part, l'insertion par le logement. Elle représente une dépense prévisionnelle de 10 386 049 €, dont 5 299 926 € en investissement et 5 086 123€ en fonctionnement.

En matière de développement et d'amélioration de l'offre, la subvention à l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) représente 80 % des crédits proposés, qui s'élèvent au total à 5 046 926 €. Les crédits restant permettront au Département de poursuivre l'attribution de subventions aux travaux réalisés par des propriétaires occupants sous conditions de ressources, par des propriétaires bailleurs associatifs et par des communes dans le cadre de petits projets de création de logements sociaux par la réhabilitation de patrimoine existant.

5 339 123 € de crédits de paiement sont consacrés à l'insertion par le logement, en augmentation de 4,2 % par rapport au budget primitif voté en 2010 du fait d'une augmentation des crédits prévus au titre du fonds de solidarité logement (F.S.L.). Au-delà du F.S.L., les crédits 2011 permettront au Département de poursuivre son soutien aux associations qui mènent des actions d'insertion par le logement, à l'échelle du Département mais aussi à une échelle plus locale pour certaines d'entre elles. Dans ce cadre, 423 000 € de crédits de paiement 2011 sont consacrés au soutien des actions à destination des gens du voyage.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2011 des opérations suivantes :

| Domaine(s) d'intervention | Action(s) | Libellé de l'opération | Montant de l'opération |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Développement et amélioration de l'offre de logement | Développement de l'offre d'habitats spécifiques | Subventions spécifiques | 100 000,00 |
| Développement et amélioration de l'offre de logement | Développement et amélioration de l'offre du parc privé | Développement offre de logement parc privé | 780 000,00 |
| Développement et amélioration de l'offre de logement | Développement et amélioration de l'offre du parc social | Développement offre de logement Parc social | 4 100 000,00 |
| Développement et amélioration de l'offre de logement | Développement et amélioration de l'offre du parc social | Prises de participations | 0,10 |
| Insertion par le logement | Actions d'insertion par le logement | Subvention d'investissement aux communes pour la création et la réhabilitation d'aires | 90 000,00 |

Article 2 : d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2011 des opérations suivantes :

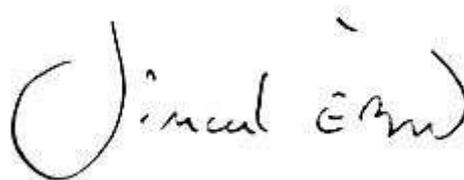
| Domaine(s) d'intervention | Action(s) | Libellé de l'opération | Montant de l'opération |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Insertion par le logement | Actions d'insertion par le logement | Actions d'insertion par le logement AE | 401 000 |
| Insertion par le logement | Actions d'insertion par le logement | MOUS et Etudes préalables à la création d'aires d'accueil AE | 60 000 |

Article 3 : de créer les enveloppes de subventions 2011 suivantes :

| Enveloppe(s) de subvention | CP 2011 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Accès et maintien dans le logement | 520 000 |
| Aides au fonctionnement des aires de grands passages | 110 000 |
| Autres subventions pour l'insertion par le logement | 360 000 |
| INITIATIVES 77 (Logement) | 322 000 |
| Réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage (frais d'études préalables) | 60 000 |
| RSA (Logement) | 411 623 |

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ